



# COMMUNE DE CRESSIER

---

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 119'000.00 pour la réalisation de travaux d'entretien au collège

---

Conseil général du 1er février 2024 - point 4 de l'ordre du jour

---

Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### **Introduction :**

Construit au début des années 70, le collège de Cressier a subi uniquement des entretiens courants dans le cadre du bâtiment.

Après plus de 50 ans d'exploitation, certains éléments ont besoin d'être entretenus plus profondément afin d'assurer des conditions d'hygiène aux normes actuelles.

### **Détail des travaux :**

#### Carrelage :

Il s'agit de remplacer l'ensemble des carreaux de carrelage qui sont défectueux (fissurés ou abimés) afin de garantir non seulement que l'hygiène soit respectée au niveau des locaux mais également que l'entretien par le service de conciergerie puisse être fait de manière optimale.

#### Lift :

Il est également indispensable de doter le collège d'un système de rampe permettant à des personnes à mobilité réduite de ne pas devoir rester cantonnées au rez-de-chaussée mais de pouvoir également se déplacer également au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

Notre situation financière, ne nous permettant pas d'équiper les deux étages du collège par une rampe fixe, il vous est proposé dans cette présente demande de crédit de pouvoir au moins réaliser une partie de l'équipement. Il s'agira également dans les prochaines années d'équiper l'accès au 2<sup>ème</sup> étage également.

#### Cuisine du collège :

Les meubles de la cuisine du collège datent de la construction du bâtiment. Le seul entretien qui a été réalisé a consisté à remplacer les appareils lorsque ceux-ci étaient défectueux.

Ce local est non seulement employé dans le cadre scolaire mais est également très prisé par les différentes sociétés locales ainsi que par notre population à des fins de location dans le cadre de manifestations publiques ou privées.

Afin de pouvoir offrir un local correspondant aux besoins actuels, il convient de changer la totalité des meubles ainsi que les appareils qui doivent l'être.

## CAD :

Les travaux de branchement de notre collège primaire sont prévus pour l'été 2024. Ces travaux en plus de ne plus générer de gestion de stock au niveau du mazout, nous permettrons également de gagner de la place dans le local chauffage et de ne plus employer d'énergie fossile.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le détail des coûts de cette demande de crédit.

### Détail financier :

Lieu	Désignation	Montant CHF
Salle de Gymnastique douches et WC ainsi que l'ensemble des WC du collège	Remplacement des carreaux de carrelage défectueux	15500.00
Bâtiment principal	Installation d'une lift d'escalier entre le rez-de-chaussée et le 1 <sup>er</sup> étage	42500.00
Cuisine du collège	Changement complet de la cuisine y.c appareils, peinture et pose de carrelage sur l'entre-meuble	45000.00
CAD	Raccordement du bâtiment au réseau primaire.	11000.00
Divers et imprévus		5000.00
<b>Total TTC</b>		<b>119000.00</b>

### Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 8 janvier 2024

Conseil communal

Annexe : Arrêté



## ARRÊTÉ

### relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 119'000.- pour des travaux d'entretien au collège.

---

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 8 janvier 2024 ;

Vu loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Sur proposition du Conseil communal ;

#### arrête :

Art. premier : Un crédit de CHF 119'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux d'entretien au collège.

Art. 2 : La dépense sera portée au compte d'investissement I20240201 et amortie au taux de 5 %.

Art 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 1<sup>er</sup> février 2024

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL,**  
le président,                      le secrétaire,

L. Demarta

M. Charif

